



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 797

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5^e jour du mois d'octobre 2020, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 797 intitulé « Règlement d'emprunt concernant la réfection du rang Saint-Flavien ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement	1 ^{er} octobre 2020
Adoption du règlement	5 octobre 2020
Approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	20 novembre 2020

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 23 novembre 2020.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier